



PREFECTURE

Patrick BELLET

Adresse postale : Préfecture du Gard 30045 Nîmes cedex 9 Tel : 04.66.36.40.27

Courriel : patrick.bellet@defenseurdesdroits.fr

Audiences en préfecture de Nîmes, 1 rue Guillemette à Nîmes - Sur rendez-vous uniquement

NIMES

Pierre PUECH

Courriel : pierre.puech@defenseurdesdroits.fr

Maison de la justice et du droit

Espace Diderot - 663 rue Néper 30900 Nîmes – Tel : 04.66.70.63.10

Permanences tous les jeudis de 14H30 à 16H30 (sur rendez-vous)

Hôtel de ville

Place de l'hôtel de ville 30000 Nîmes – Tel : 04.66.76.72.97

Permanences tous les 2^{ème} et 4^{ème} jeudis du mois de 9H00 à 11H00 (sur rendez-vous)

Mairie annexe (CAM) - 251, av. Monseigneur Claverie – Mas de Mingue 30000 Nîmes –

Tel : 04.30.06.77.20 - Fax : 04.66.02.12.49

Permanences tous les 1ers et 3èmes jeudis du mois de 9H00 à 11H00 (sur rendez-vous)

Isabelle BORNE-CARTOU

Courriel : isabelle.borne-cartou@defenseurdesdroits.fr

Mission Locale Jeunes

281 chemin du Mas Coquillard 30020 Nîmes – Tel : 04.66.76.38.00

Permanences lesde ..H.. à ..H..(sur rendez-vous)

Maison de la justice et du droit

Espace Diderot - 663 rue Néper 30900 Nîmes – Tel : 04.66.70.63.10

Permanences tous les de ..H.. à ..H.. (sur rendez-vous)

MAISON D'ARRÊT NIMES – AIGUES-MORTES – LE VIGAN

Guy BERGENTI

Courriel : guy.bergenti@defenseurdesdroits.fr

Maison d'Arrêt de Nîmes

Permanences pour les détenus uniquement tous les lundis matins

Aigues-Mortes

Point d'Accès au Droit – 8 rue du 14 juillet 30220 Aigues-Mortes – Tel : 04.66.80.63.43

Permanences tous les 1ers et 3èmes mardis matins de 9H00 à 12H00 (sur rendez-vous)

Le Vigan -

Point d'Accès au Droit de la Communauté de communes du Pays Viganais

3 avenue Sergent Triaire – 30120 Le Vigan – Tel : 04.67.42.72.21

Permanences tous les 4èmes mardis après-midi de 14H30 à 17H00 (sur rendez-vous)

ST GILLES – BEUCAIRE - VAUVERT

Michel MOLIERE

Courriel : michel.molier@defenseurdesdroits.fr

St Gilles

Maison de quartier – rue des tourterelles – 30800 St Gilles – Tel : 04.66.38.03.29

Permanences tous les mardis de 9H00 à 12H00

Beucaire

Mairie annexe – Centre commercial – Quartier de la Moulinelle – 30300 Beaucaire –

Tel : 04.66.59.28.81 Permanences tous les 2^{ème} et 4^{ème} jeudis du mois de 9H30 à 12H00

Vauvert

Maison de la justice et du droit – Rue E.Zola – 30600 Vauvert - Tel : 04.66.88.88.40 – Fax : 04.66.88.88.41 -

Permanences tous les 1^{er} et 3^{ème} jeudis du mois de 9H30 à 12H00

LES DÉLÉGUÉS DU GARD

ALES - SAINT-HIPPOLYTE-DU-FORT

Noëlle PELISSOU

Courriel : noelle.pelissou@defenseurdesdroits.fr

Alès

Mairie Prim – 11 rue Michelet 30100 Alès Tel : 04 66 56 42 80

Permanences tous les 1ers et 3èmes jeudis et vendredi du mois de 9H00 à 11H00

Saint-Hippolyte-du-Fort

Maison de Service Au Public – Cour d'honneur des casernes 30170 Saint Hippolyte du Fort

Tél : 04 66 56 42 80 msap.shdf@orange.fr

Permanences tous les 2èmes et 4èmes vendredis du mois de 9 H 00 à 11 H 00

GARD RHODANIEN ET UZEGE

Daniel PANSIER

Courriel : daniel.pansier@defenseurdesdroits.fr

Bagnols sur Cèze

Maison de la justice et du droit – 41, rue Marc Sangnier 30200 Bagnols/Cèze

Tel : 04.66.39.65.15 Permanences tous les mercredis de 9H00 à 11H00

Roquemaure

Maison de Service Au Public– Place de Chateauneuf 30150 Roquemaure

Tél: 04 66 90 27 28 Permanences tous les 2èmes et 4èmes mardis du mois de 9 à 11h00

Villeneuve Les Avignon

Maison de Service Au Public – Allée Pierre-Louis Loisil 30400 Villeneuve Lez Avignon

Tel : 04 90 15 33 30 - Permanences tous les 1ers et 3èmes mardis du mois de 13h30 à 17H00

René CRET

Courriel : rene.cret@defenseurdesdroits.fr

Pont-Saint-Esprit

CCAS – La Cazeme – 70 avenue Gaston Doumergue 30130 Pont-Saint-Esprit

Tel : 04.66.90 58 52 Permanences les 2^{ème} et 4^{ème} jeudis du mois de 14H00 à 17H00

Remoulins

Maison de Services au Public du Pont du Gard - 4 rue St André 30210 Remoulins

Tel : 04.66.37.27.13 Permanences les 2^{ème} et 4^{ème} jeudis du mois de 9H00 à 12H00

Uzès

Mairie – place du Duché 30700 Uzès – Tél : 04 66 03 48 48

Permanences les 2^{ème} et 4^{ème} mardis du mois de 9H00 à 12H00

RAPPELS

-Les délégués sont des collaborateurs bénévoles du Défenseur des droits.

-Leur compétence est départementale – Il est néanmoins recommandé de s'adresser au délégué géographiquement le plus proche de son domicile.

-Que vous soyez personne physique ou morale, de nationalité française ou étrangère, vous pouvez vous adresser gratuitement au Défenseur des droits ou à ses délégués.

-En particulier :

-si vous vous estimez lésé par le fonctionnement d'un Service public,

-si vous considérez que les droits d'un enfant ne sont pas respectés,

-si vous êtes victime d'une discrimination prohibée par la loi,

-si vous êtes victime du comportement abusif de la part de personnes exerçant des activités de sécurité.

-Les délégués vous aident à mieux cerner le problème rencontré, vérifient la recevabilité de la requête au regard des compétences que la loi du 29 mars 2011 a données au Défenseur des droits. Le cas échéant et si toutes les conditions sont réunies, ils vous aident à rechercher une solution amiable ou à formaliser une requête au Défenseur des droits à Paris.

-Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est recommandé d'établir préalablement un historique du problème et de préparer des photocopies des pièces utiles à la compréhension du problème.

-Les délégués peuvent être sollicités soit par messagerie électronique, soit par courrier postal, soit par téléphone aux numéros indiqués.

Document à jour au 1^{er} décembre 2022 – 2 pages

LES DÉLÉGUÉS DU GARD

-IMPORTANT : le Défenseur et ses délégués ne peuvent remettre en cause une décision de justice qui est devenue définitive. Leur saisine n'interrompt ni ne suspend les délais de prescription des actions civiles, administratives ou pénales et les délais de recours administratifs gracieux ou contentieux.

POUR TOUTE AUTRE INFORMATION MERCI DE CONSULTER LE SITE www.defenseurdesdroits.fr

